



Rossinière, le 19 mai 2026

Commune de Rossinière Mise en soumission des alpages communaux

La Municipalité recevrait des offres pour la location, dès le 1^{er} janvier 2027, des alpages communaux suivants :

- Les Rez – Le Lévanchy
- Le Mont-Devant
- Mont-Derrière et Vuargnoz
- Crau Dessous
- Plan-Liaudoz
- Ratevel
- Les Clous Demi
- Les Châtelards
- Planarancy
- Les Gros Fonds
- Le Plan Bochet
- Derrière les Siernes

ainsi que pour les terrains agricoles suivants :

- Le Pré du Mont
- Les Chaux et Pâles
- Sous le Mont
- Le Borsalet
- Le Pré de la Sciette à La Tine
- Le Pré de la Masonettaz.

Les conditions peuvent être consultées auprès du Greffe municipal durant les heures d'ouverture des bureaux (mardi et jeudi de 13h30 à 17h30).

M. Antoine Martin, municipal, 079 587 45 51, est à disposition pour tous renseignements.

Les offres sont à adresser par écrit avec la mention « Baux d'alpage » à la Municipalité pour le 26 juin 2026.

La Municipalité